



COMITE D'INTERET LOCAL DU MOURILLON

Association loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le n° W832004093

Toulon, le 1^{er} Juin 2021

François BORDES

Président

14 rue Masséna

06 19 11 14 35

cilmourillonmitre@gmail.com

SIGNALÉ

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Ministre de la Culture

Palais Royal – 3 rue de Valois

75001 PARIS

OBJET : Mesure de sauvegarde de « l'Espace Comedia-Théâtre de la Méditerranée »

Madame la Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur un sujet qui mobilise un grand nombre de toulonnais et particulièrement les habitants du quartier du Mourillon inquiets du devenir d'un espace culturel dénommé « Espace Comedia – Théâtre de la Méditerranée » situé au 10 rue Orvès au cœur du centre historique du quartier. Ce théâtre est menacé de disparaître car le bâtiment qui l'abrite est susceptible d'être vendu et démolé pour y réaliser une opération immobilière.

En tant que président du CIL du Mourillon (1300 foyers adhérents à jour de cotisation), quartier de plus de 40.000 habitants et au regard de la forte mobilisation en soutien à ce lieu <https://www.espacecomedia.com/soutiencomedia.html>, nous sollicitons de votre part la mise en œuvre d'une action de sauvegarde en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-2339 relative aux spectacles modifiée par la loi 99-198 du 18 mars 1999 (voir nota)

L'importance de cet espace multiculturel est unique. Le Comédia a été l'un des premiers cinémas de France dans les années 30. Il est géré et animé depuis 1991 par l'Association 'Théâtre de la Méditerranée'. Il offre à un public passionné et fidèle - avec l'accueil des compagnies du pourtour de la Méditerranée - des représentations d'art dramatique, lyrique et chorégraphique. Ses activités sont intimement liées à l'histoire et à la vie des provençaux, des corses, et des occitans avec pour mission la promotion d'échanges culturels interrégionaux et internationaux du pourtour méditerranéen.

Cet espace dans la ville offre aussi - c'est sa vocation - aux milliers d'élèves, collégiens et lycéens du quartier, en lien avec les associations culturelles locales, des cours et des représentations de danse, art dramatique, lyrique, cirque etc....

Selon nos informations le projet de vente de l'immeuble à un investisseur privé pour y construire des logements et peut-être une surface commerciale est lancé. La Direction du

Comedia est pour l'instant seulement assurée de pouvoir terminer la programmation de la saison 2021/2022.

C'est pourquoi, au nom d'un public fidèle à ce lieu depuis des années et qui tient à le voir perdurer, nous espérons pouvoir compter sur votre vigilance pour sauvegarder cet espace spécifique de la Culture en Provence.

Nous vous remercions infiniment de votre action et restons à votre disposition pour compléter votre analyse de ce dossier si vous l'estimez utile.

Dans l'attente de votre réponse, croyez, Madame la Ministre, à l'assurance de notre plus grande considération.

François BORDES

Nota: L'ordonnance n° 45-2339 du 13-10-1945 relative aux spectacles, modifiée par la loi n° 99-198 du 18-03-1999 stipule en son article 2: qu'aucune salle de spectacles publics spécialement aménagée de façon permanente pour y donner des concerts, des spectacles de variétés ou des représentations d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ne peut recevoir une autre affectation ni être démolie sans que le propriétaire ou l'utilisateur ait obtenu l'autorisation du ministère chargé de la culture.

COPIE A :

M. **Hubert FALCO** Maire de Toulon, Président de la Métropole TPM

M. **Evence RICHARD** Préfet du Var

Mme **Bénédicte LEFEUVRE** Directrice de la DRAC